

CONSEIL MUNICIPAL – 20 MAI 2015-

L'an deux mille quinze, le 20 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, 1^{er} adjoint.

Date de la convocation : 15 mai 2015

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoir : Sébastien CARRIERE à Marie ALLIER

Secrétaire de séance : Nicolas BONNEAU

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 29/04/15 et signature du feuillet de clôture,**
- **Election du maire,**
- **Détermination du nombre d'adjoints,**
- **Election des adjoints,**
- **Décision Modificative n°1,**
- **Point sur programme Ladurantie,**
- **Questions diverses**

Suite à la démission de M. Echavidre, M. Charrié, 1^{er} adjoint ouvre la séance du conseil municipal.

Approbation du compte-rendu du conseil du 29 avril 2015

Le compte rendu du conseil du 29 avril est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Election du maire

M. Charrié passe ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Françoise FABIE, qui en est la doyenne d'âge. Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de l'assemblée, Monsieur Nicolas BONNEAU et a désigné deux assesseurs, Madame Laurence DELETRE et Monsieur Philippe BRIDONNEAU.

Il est ensuite procédé à l'élection du Maire.

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et après appel à candidatures, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles précités. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Monsieur Jacques CHARRIE 14 voix

→ Monsieur Jacques CHARRIE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Après avoir été élu Maire, Monsieur Jacques CHARRIE prend la présidence de l'assemblée et après quelques mots de bienvenue procède à la détermination du nombre des adjoints.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire Précise qu'en application de l'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Rebigue est de 15 conseillers municipaux, ce qui donne un nombre maximal d'adjoints de 4. Le nombre actuel d'adjoints est de 4.

Monsieur le Maire propose l'élection de 3 adjoints. Le poste de 4^{ème} adjoint pourra être créé avant la fin du mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ratifier ce nombre. Le nombre des adjoints dans le conseil municipal de Rebigue est donc fixé à 3.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Charrié, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint ;

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Monsieur Jacques GAMBELIN : 14 voix

→ Monsieur Jacques GAMBELIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Madame Laurence DELETRE : 14 voix

→ Madame Laurence DELETRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée adjointe et immédiatement installée.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Monsieur Dominique LOUZON 14 voix

→ Monsieur Dominique LOUZON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Décision Modificative n°1

Lors du vote du budget il a été affecté la somme de 17 966 € au compte 1641 (Emprunt en euros) pour le remboursement des emprunts (section investissement). Or pour rembourser les annuités du capital il fallait prévoir la somme de 18 650.86 €. Il manque donc 684.86 €. Il y a lieu de voter une décision modificative de virement de crédits pour abonder le compte 1641 / chapitre 16 de la somme de 684.86 €.

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 1641		684.86 €
D 2188	684.86 €	
TOTAL	684.86 €	684.86 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative

Point programme Ladurantie

Jacques Charrié et Jacques Gambelin ont rencontré l'Agence Technique Départementale qui apporte aux communes une aide juridique et technique. Quelques points sont encore à éclaircir pour pouvoir prendre des décisions au sujet de ce programme (niveau de remboursement de la TVA, participation des riverains).

Questions diverses

- ➔ Réunion préparation Fête des associations du samedi 20 juin : Monsieur Louzon a réuni les associations de la commune pour l'organisation de la journée du 20 juin. Des animations sont prévues toute la journée à partir de 9h00. La journée se terminera autour d'un repas ouvert à tous suivi d'un concert.
- ➔ Pour préparer l'arrivée de la redevance incitative du service de collecte et de traitement des déchets, le SICOVAL travaille sur les postes fixes de collecte des ordures ménagères. Le seul poste fixe de Rebigue se situe à l'entrée du chemin de Bouillonne. La solution que nous avons préconisée est le passage d'une micro-benne pour ramasser les ordures en porte à porte sur le chemin de Bouillonne. Le SICOVAL est en négociation avec le prestataire pour valider cette solution.
- ➔ Armoire électrique salle polyvalente : cette armoire doit être fermée réglementairement et seules les personnes habilitées peuvent y accéder. Une réflexion est en cours pour trouver une solution dans le cas de location.
- ➔ Demande subvention : une jeune habitante de Rebigue a sollicité le soutien financier du conseil municipal pour un projet de solidarité internationale. Cette personne a effectué son service civique auprès d'une association sénégalaise et souhaiterait poursuivre cette mission dans le cadre d'un Volontariat de Solidarité Internationale. Les ressources de l'association étant très faibles, elle sollicite la commune pour une subvention. Elle a déposé un dossier complet de son projet. Ce dossier est à disposition des élus qui souhaitent le consulter.
Cette demande sera étudiée lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La prochaine réunion devrait avoir lieu le mercredi 24 juin 2015.